

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1951**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mercredi 14 mars 1951.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a résumé les travaux de la Conférence des Ministres suppléants, qui se tient au Palais Rose. En présence des différentes rédactions proposées pour l'ordre du jour de la Conférence des Quatre, il a mis en relief l'intérêt du texte qui a été soutenu par le délégué de la France, au nom des Nations occidentales, et qui consiste à insérer, au premier point, l'examen des causes de la présente tension internationale en Europe et la recherche des mesures pour éliminer la crainte d'agression.

L'impression générale qui se dégage, à la fin d'une semaine de négociations, est que le représentant des Soviets s'efforce de donner à l'ordre du jour proposé, l'allure d'un programme de propagande en égarant l'opinion publique sur les véritables auteurs de la remilitarisation.

M. Marcel Plaisant a ensuite donné les récentes informations sur la fin de la crise marocaine, qui n'a été exaspérée qu'à la faveur d'une campagne de presse. L'origine des fausses nouvelles sera révélée par l'instruction ouverte à Tanger devant la Cour internationale et qui a été confiée à un juge britannique, qui doit permettre la manifestation de la vérité.

Sur une question de M. Léo Hamon, l'opposition manifestée par M. Blucher, Vice-Chancelier du Gouvernement de l'Allemagne fédérale occidentale, à l'adhésion de la Sarre au plan d'exploitation Schuman, a donné lieu à un échange de vues contradictoire, auquel ont pris part MM. Léo Hamon, Ernest Pezet et le Président.

Sur la proposition du Président, la commission a décidé d'inviter le Ministre des Affaires étrangères à faire entendre une protestation contre cette atteinte aux accords franco-sarrois, qui est de nature à porter préjudice à l'autonomie de la Sarre.

La commission a désigné M. Lassagne comme membre de la commission spéciale chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger en application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951.

M. Carcassonne a donné ensuite connaissance à la commission de son rapport d'information sur les conventions commerciales conclues entre la France et l'Italie ; après avoir retracé l'historique des négociations intervenues entre les deux pays depuis août 1947 en vue de parvenir à une union douanière, M. Carcassonne a souligné que, bien qu'une telle union ne soit pas prête d'être réalisée, les pourparlers ont abouti à un accroissement remarquable des échanges commerciaux entre la France et l'Italie. Le rapport de M. Carcassonne, approuvé par la commission, a donné lieu à un échange de vues entre MM. Brizard, Léo Hamon et Ernest Pezet ; ce dernier a insisté particulièrement sur la difficulté du problème de la main-d'œuvre.

## AGRICULTURE

**Jeudi 15 mars 1951.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a poursuivi l'examen pour avis du projet de loi (n° 56, année 1951) relatif au développement des dépenses de fonctionnement des services civils pour 1951 (Agriculture).

Les chapitres ayant trait aux subventions économiques ont particulièrement retenu son attention.

M. Le Léanec a ensuite été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 103, année 1951) relatif au régime de l'assurance-vieillesse, renvoyé, pour le fond, à la commission du travail et de la sécurité sociale.

Les commissaires se sont ralliés aux dispositions de l'article 14 ayant trait à la détermination du régime des pensions de vieillesse et d'invalidité applicable aux assurés sociaux appartenant aux professions agricoles et forestières.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 14 mars 1951.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Le général Corniglion-Mclinier a été désigné pour faire partie de la commission chargée d'étudier l'ensemble du problème des émissions de radiodiffusion vers l'étranger (application de l'arrêté interministériel du 14 février 1951).

## FINANCES

**Jeudi 15 mars 1951.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 149, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur). Son rapporteur spécial, M. Jacques Masteau, lui a tout d'abord présenté un exposé général dans lequel il a retracé les mouvements de crédits par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des effectifs et les postes principaux des dépenses de matériel.

Au chapitre 1000 : — Traitement du Ministre, des Secrétaires d'Etat et du personnel titulaire de l'Administration centrale — a été rétabli, à mains levées, par 11 voix contre 5, un crédit de 1.000 francs que l'Assemblée Nationale avait retranché à titre indicatif, bien qu'elle ait obtenu les explications qu'elle désirait à propos des services de police.

Un débat s'est instauré au chapitre 1100 : — Fonctionnaires « hors cadres » de l'Administration préfectorale, Traitements — sur le nombre et la situation des préfets « hors cadres », auquel ont pris part, notamment, outre le rapporteur, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Chapalain, Diethelm et Alex Roubert, Président.

Au chapitre 1240 : — Personnels titulaires et assimilés de la Sûreté nationale, Traitements — une réduction de 1.000 francs a été effectuée pour demander le maintien de 200 inspecteurs de police d'Etat dont le licenciement est envisagé.

Au chapitre 3040 : — Administration centrale, Impressions — un crédit de 1 million a été rétabli, que l'Assemblée Nationale avait retranché sur l'article 3, « Documentation des mairies ».

Au chapitre 3300 : — Sûreté nationale, Travaux neufs — la commission, après avoir entendu les explications de son rapporteur, a également rétabli un crédit de 10 millions supprimé par l'Assemblée Nationale.

Au chapitre 5010 : — Subvention à la Ville de Paris pour la police municipale de Paris et des communes suburbaines du département de la Seine — la commission, tout en manifestant à nouveau sa volonté de voir effectuer un contrôle strict sur le budget de la Préfecture de Police, a ramené à 10 millions la réduction de 100 millions opérée par l'Assemblée Nationale.

L'ensemble du budget, ainsi modifié, a été adopté à mains levées, à l'unanimité moins une voix.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 14 mars 1951.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission, sur l'initiative de M. Liotard, a décidé de demander l'octroi des pouvoirs prévus par l'article 30

du Règlement, afin d'enquêter sur l'activité des Sociétés d'économie mixte ou similaires intéressant l'Union Française.

Elle a ensuite entendu un exposé de M. Serrure sur les dégâts causés par le récent cyclone dans la région de Fort-Dauphin (Madagascar) et décidé de donner un avis favorable à un amendement déposé par l'intéressé à la proposition de résolution tendant à indemniser les victimes.

Enfin, M. Cozzano a évoqué la disparition de M. Biaka-Boda, Sénateur de la Côte d'Ivoire, et souhaité recevoir des précisions sur les résultats de l'enquête judiciaire ouverte à ce sujet.

### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

**Judi 15 mars 1951.** — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 149, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Intérieur).

La commission a décidé de présenter des observations sur les chapitres suivants :

Chapitre 1050. — *Centres administratifs, et techniques départementaux.*

La commission avait demandé l'an dernier la suppression de ces organismes. Or, les crédits qui leur sont alloués sont, cette année, en augmentation ; d'où cela vient-il ?

Chapitre 1110. — *Traitements des personnels hors cadres.*

Aucune suite ne semble avoir été donnée à la suggestion que présentait à ce sujet M. Cornu, l'an dernier. Pourquoi ?

Chapitre 1200. — *Inspection générale de l'administration.*

M. Queuille avait déclaré l'an dernier devant la commission que l'on allait réorganiser ce service en accroissant la compétence des inspecteurs généraux. Or, l'Assemblée Nationale en propose la suppression.

Va-t-on, au moment où chaque Ministère crée sa propre inspection générale, supprimer la plus ancienne, celle du Ministère de l'Intérieur?

Chapitre 1240. — *Personnel titulaire de la Sûreté Nationale.*

Le Ministère de l'Intérieur, qui avait étatisé la police des villes de plus de 10.000 habitants, pense maintenant effectuer l'opération inverse. Quelles sont les intentions exactes du Ministre sur ce point?

Chapitre 3300. — *Sûreté Nationale. — Travaux neufs.*

Il est regrettable que l'on entreprenne encore des travaux de construction de bâtiments pour une administration alors que la reconstruction des immeubles privés progresse si lentement.

Chapitre 5160. — *Subvention de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement de dépenses contre l'incendie des zones forestières.*

Cette subvention a été réduite et le matériel mis à la disposition des communes est trop souvent de construction étrangère. Pourquoi? Où en est d'une façon générale la modernisation du matériel d'incendie et du matériel de la Sûreté?

Chapitre 6010. — *Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques.*

Le montant du chapitre, 30 millions, est beaucoup trop faible. Il devrait être sérieusement augmenté.

La commission a chargé M. Le Basser de présenter ces observations en séance publique.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Judi 15 mars 1951. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — M. Boivin-Champeaux, chargé par la commission de la représenter auprès de la commission des finances, en application de l'article 26 du Règlement, a exposé l'économie du

projet de loi (n° 122, année 1951) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'année 1951 (Justice).

L'orateur a résumé les observations qui ont été présentées sur le budget du Ministère de la Justice, tant devant l'Assemblée Nationale que devant la commission des finances du Conseil de la République.

Il a ensuite donné connaissance des modifications proposées par cette commission, modifications qui se présentent sous la forme de réductions indicatives de crédits, destinées à appeler l'attention du Gouvernement, notamment sur les points suivants :

— insuffisance des sommes affectées au fonctionnement des services judiciaires et pénitentiaires ;

— nécessité de rétablir la collégialité dans tous les tribunaux de première instance, de rémunérer convenablement les greffiers des justices de paix et d'assurer des locaux décents à la Cour de Cassation ;

— accélération de la procédure devant les tribunaux de pensions et achèvement des travaux du jury national des marchés de la guerre 1914-1918 ;

— réduction excessive des effectifs de l'administration pénitentiaire ;

— urgence de l'intervention du statut de la magistrature.

Un large échange de vues a suivi cet exposé à l'issue duquel la commission, unanime, a chargé M. Boivin-Champeaux d'appuyer, en séance publique, les observations formulées par la commission des finances, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de rétablir la collégialité, de doter la Cour de Cassation des moyens — tant en personnel qu'en matériel — indispensables à l'accomplissement de sa mission et, enfin, de voter, dans le plus bref délai possible, le projet de loi portant statut de la magistrature.

Ont été désignés :

— M. Boivin-Champeaux, comme rapporteur du projet de loi (n° 150, année 1951) modifiant l'article 4 de la loi du 2 juin 1891

ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux ;

— M. de Félice comme membre de la commission créée par la loi du 2 mars 1951, à l'effet de procéder à une étude d'ensemble des divers régimes d'allocations familiales.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 15 mars 1951.** — *Présidence de M. Pinton, président.* — La commission a désigné, tout d'abord, deux de ses membres pour représenter le Conseil de la République au sein du Conseil supérieur des Transports, en application des articles 5 et 6 de la loi du 3 septembre 1947.

A l'unanimité, MM. Henri Barré et Robert ont été reconduits dans leur mandat.

La commission a reçu, ensuite, une délégation du Comité Intersyndical de la Navigation Intérieure venue lui exposer les raisons de la crise actuelle de la batellerie française.

M. Sénécaux, Président du Syndicat National de la Navigation intérieure, après avoir indiqué l'importance, la composition et l'organisation de la flotte batelière, dont le trafic s'exerce sur plus de 9.000 kilomètres de canaux et rivières et précisé son armature commerciale, a exposé les deux grandes misères de la navigation fluviale : les tarifs de son fret, au coefficient 14,70 (par rapport à 1938), alors que les coûts des investissements nécessaires ont été multipliés par 2 ou 300 — et qui auraient besoin d'être mis au coefficient 18 ou 19 ; le manque d'entretien des canaux, dont la dotation budgétaire est insuffisante (3,5 milliards, en 1951) pour remédier à un envasement qui diminue de 30 0/0 la capacité du réseau fluvial.

M. Sénécaux a signalé différents travaux dont l'urgence s'impose si l'on veut ne pas rendre inutilisable un moyen de transport de premier ordre et dont le coût demanderait au budget de l'État 8 milliards par an, pendant dix ans.

Il a également attiré l'attention des commissaires sur le niveau trop bas des salaires des « marinières », dû au fait que

l'activité de la batellerie est devenue trop réduite et sur la situation financière précaire des écoles batelières, qui devraient pouvoir disposer de la partie disponible de la taxe d'apprentissage.

A M. Aubert, lui demandant la capacité maximum de cette flotte et son tonnage réel, M. Sénécaux a répondu en indiquant que la première est de 16 milliards de tonnes-kilométriques et le second de 8 milliards seulement, la différence étant la conséquence de l'envasement et des tarifs concurrentiels trop bas de la S.N.C.F.

Le Président, après avoir rapproché ces chiffres de ceux de la S. N. C. F. (41 milliards) et de la « route » (15 milliards), a déclaré que la première pourrait céder une partie de son fret en matières pondéreuses à la batellerie et il a marqué l'évolution d'une politique nuisible au réseau fluvial, politique qui s'est poursuivie depuis la création du chemin de fer. Il a insisté sur la nécessité de résoudre le problème de la navigation intérieure dans le cadre d'une coordination générale des transports.

MM. Bertaud et Henri Barré sont également intervenus dans le débat, à propos de l'équipement de la S. N. C. F. et de la batellerie et le Président a rappelé alors les chiffres des trafics opérés par ces deux modes de transport et ceux de leurs dotations budgétaires respectives.